

## Nouvelle loi sur la sécurité privée votée en commission de l'intérieur de la chambre

Le 17 mai dernier, la nouvelle loi sur la sécurité privée a été approuvée en commission de l'intérieur de la chambre. Cette loi va être votée prochainement au parlement et entrer en vigueur.

La nouvelle loi comprend un certain nombre de nouvelles compétences :

- les sweepings : la fouille de locaux ou de biens à la recherche d'armes, de drogues, d'explosifs ;
- la gestion de moyens techniques pour des tiers : drones, systèmes de caméras mobiles à la demande de la police ;
- les contrôles d'identité à l'entrée des lieux non accessibles au public ;
- la surveillance d'un périmètre de sécurité en cas de situations d'urgence (aussi sur la voie publique) ;
- la fouille des bagages et contrôles des personnes et des véhicules sur les lieux sensibles tels que les aéroports, les gares, les sites nucléaires, les domaines militaires.

Ce n'est pas parce que la loi est votée que le travail est fini. Nous allons suivre de près les étapes suivantes (arrêtés d'exécution). Notre préoccupation principale reste la sécurité, la formation et les conditions de travail pour tous les travailleurs du secteur.

Le front commun syndical